

NUMERO 10

JANVIER 1994

LE JOURNAL

DE

L'ANPILS

ASSOCIATION NATIONALE
POUR L'INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES

254 RUE ST JACQUES
75005 PARIS



EDITORIAL

L'année 1993 s'est terminée avec quelques changements au sein de notre association, vous en prendrez connaissance dans ce journal.

Nous démarrons maintenant une nouvelle année qui sera nous l'espérons le continuum des actions déjà menées.

Comme nous vous le demandons fréquemment, nous souhaitons vivement que vous restiez les partenaires étroits du journal, ce journal ne l'oublions pas vous appartient, c'est à dire que nous souhaiterions que vous en soyez non seulement lecteurs mais également acteurs.

Il n'y a qu'une étroite collaboration de nous tous, interprètes, stagiaires interprète, utilisateurs sourds ou entendants qui permettra de toujours avancer afin de progresser vers un avenir toujours meilleur.

Notre projet pour cette nouvelle année reste le même, vous informer toujours vous informer, mais nous ne pouvons aller vers l'information, nous vous rappelons que nous ne sommes point journaliste mais bien interprète, alors il faut que l'information vienne à nous par votre intermédiaire.

Nous vous souhaitons donc à toutes et à tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année, espérant qu'elle soit pour chacun pleine de travail, de santé et de bonne humeur...

L'EQUIPE DU JOURNAL



**RENCONTRE AVEC LES
REGIONS**





Interpréter en Langue des Signes

**Réflexions sur
l'interprétation
en milieu
scolaire**

OCTOBRE 1993

Préambule

La loi autorisant le choix d'éducation pour les enfants sourds a mis en porte-à-faux les interprètes "LSF - Français".

Nulle part, en effet, il n'est spécifié quelles sont les conditions d'utilisation de la LSF en milieu scolaire.

La tentation est grande d'utiliser les interprètes pour favoriser en même temps l'intégration scolaire et la communication entre sourds et entendants.

Depuis trois ans, I.L.S. a été confronté à de telles demandes émanant de divers établissements de la région. Les populations de jeunes sourds étaient très diversifiées mais, pour certaines d'entre elles, le cadre professionnel de l'interprétation était plus ou moins remis en cause du fait de leur non-maîtrise des langues, de leur environnement social et linguistique, ou de leur développement psychologique.

I.L.S., loin d'exprimer son refus a priori, a participé à de nombreux essais d'utilisation d'interprètes, même lorsque le cadre ne semblait pas pouvoir s'appliquer.

A la suite d'interventions effectuées par I.L.S. à titre expérimental, pendant l'année scolaire dernière, le service d'interprètes a eu le sentiment que, parfois, le cadre d'interventions de ce type n'était pas judicieux.

Il a semblé nécessaire de rédiger un compte-rendu plus exhaustif de nos actions. Chaque interprète a donc été invité à commenter son intervention ou à analyser les problèmes éthiques qu'engendrent l'interprétation en milieu scolaire.

Chacun d'entre eux s'est exprimé librement. Les textes n'ont fait l'objet d'aucun amendement. Les idées se rejoignent, voire se répètent d'un texte à l'autre. Cependant, il nous a paru utile de laisser à chacun son regard sur la question.

En aucun cas, il n'est fait le procès de telle ou telle formule pédagogique. Les orientations éducatives appartiennent aux enseignants et à leur responsable pédagogique. Les remarques effectuées quant à la pédagogie sont faites du point de vue de l'interprétation, uniquement.



Conditions nécessaires à la mise en place d'un dispositif d'interprétation en situation pédagogique, auprès de jeunes adolescents sourds en milieu scolaire

Avant propos

Pour qu'un enfant sourd puisse bénéficier d'un enseignement quelconque interprété en Langue des Signes, il est clair que cette langue doit être, pour lui, parfaitement transparente, *inconsciente*, afin d'éviter toute surcharge cognitive. En d'autre terme, il faut que ce moyen de communication soit maîtrisé par l'élève grâce à une pratique quotidienne en dehors du milieu scolaire. Mais qu'en est-il de cette pratique en terme quantitatif et qualitatif? Quelle part occupe la Langue des Signes en situation extra-scolaire? L'éducation oraliste n'a pas permis à l'enfant sourd de s'approprier dès son plus jeune âge une langue visio-motrice selon les mêmes modalités et les mêmes étapes qu'un enfant entendant. Nous parlons bien sûr des enfants sourds de parents entendants, qui représentent environ 95 % des cas. Il en est bien autrement des enfants sourds de parents sourds - signant- entre lesquels la communication s'instaure naturellement.

Si réellement une volonté s'affirme de faire intervenir des éducateurs et des pédagogues sourds, des interprètes, la mise en place de cours de Langue des Signes semble fondamentale.

"L'enfant sourd doit être amené à prendre du recul par rapport à ses productions orales (en LSF) spontanées. [...] il est très important que ces enfants aient la possibilité de réfléchir sur la langue qu'ils parlent quotidiennement pour en comprendre les structures ..." (1).

Pour que le dispositif d'interprétation soit d'une efficacité maximale, il est important que la L.S.F. soit élevée au rang de la langue française et non pas considérée comme un simple outil d'accès au français.

Référence de la Langue des Signes

Seul un adulte sourd peut assumer le rôle de référent de cette langue auprès

1 Christian CUXAC : linguiste, professeur de linguistique à l'Université de Paris VII, auteur de "Le langage des Sourds". Lu dans "Etudes et recherches" (Vol 3, 1° sem. 1986) publié par l'association 2 Langues Pour une Education.

d'un enfant sourd.

Le pédagogue sourd signant, c'est à dire celui qui a acquis la langue des signes précocement et qui a pris le recul linguistique nécessaire, a toute l'intuition de cette langue puisqu'il est lui-même passé par toutes les étapes d'acquisition.

"Il doit non seulement ouvrir l'éventail des registres langagiers, mais en outre, faire prioritairement accéder les élèves aux acquis linguistiques fondamentaux que la faible fréquence des sollicitations langagières en LSF en milieu extra-scolaire n'a permis qu'imparfaitement de réaliser" (2).

EN AUCUN CAS, l'interprète ne peut être le référent de la Langue des Signes pour l'enfant sourd.

Remarque : En situation pédagogique auprès d'adultes possédant la L.S.F., il est tout à fait envisageable d'utiliser un interprète. Il est, par contre, impensable de le faire auprès de très jeunes enfants et très délicat lorsqu'il s'agit d'adolescents... difficile de fixer la limite.

Les conditions

1 - Cours de LSF :

ils doivent être dispensés par un pédagogue sourd.

2 - Reprise périodique des cours :

elle doit s'effectuer par un pédagogue sourd directement en LSF afin de permettre la vérification des acquisitions, celles-ci pouvant être gênées par le dispositif d'interprétation.

Exemple : mise en relation entre LSF et Français écrit.
problématique de la prise de note .

3 - Préparation :

Elle est ressentie comme une nécessité absolue. Elle consiste non seulement à fournir toute la documentation utile aux interprètes mais aussi à mettre en place des séances de travail entre pédagogues sourds, interprètes et enseignants entendants .

Patrick GACHE

(2) voir p. précédente : CUXAC



Réflexions concernant l'interprétation LSF - Français auprès d'une population sourde en cours d'acquisition de la Langue des Signes.

L'interprétation d'un discours entre Français et Langue des Signes répond généralement à un certain nombre de conditions fondamentales.

La première de ces conditions est d'être face à des publics possédant un niveau de langue suffisant pour avoir accès au message transmis.

Pour l'interprète, transmettre le message, c'est posséder un niveau de connaissance dans chacune des langues en présence mais aussi avoir une connaissance suffisante de la culture afférente à chacune d'elles, et être ainsi capable de transposer.

Il est de surcroît de sa responsabilité d'avoir une connaissance suffisante du sujet abordé.

Certaines situations d'interprétation, que nous qualifierons de "limites" ou expérimentales, connaissent des écueils . L'une d'entre elles est la situation d'interprétation en situation pédagogique s'adressant à de jeunes enfants ou adolescents en cours d'acquisition de la Langue des Signes.

De nombreuses situations d'interprétation ont été expérimentées dans le cadre d'instances auxquelles participaient des enfants sourds et l'équipe des professionnels les prenant en charge:

- réunions d'échange hebdomadaires dans le cadre d'une classe,
- réunions de réflexion et d'analyse avec un enfant et l'équipe pédagogique autour d'une problématique spécifique le concernant.,
- suivis psychologiques de jeunes avec un psychologue,
- réunions parents- enfants -professionnels,
- situations pédagogiques, etc...

De chacune des expériences menées ont résulté les mêmes constats:

Certains jeunes, parce qu'ils sont en cours d'acquisition de la LSF, ou parce que leur accès à cette langue est plus ou moins tardif, ou encore parce qu'ils ne bénéficient que d'un contact irrégulier avec la communauté sourde dans le cadre extra-scolaire en particulier, sont rapidement confrontés à des problèmes de compréhension lorsqu'ils sont utilisateurs de l'interprète. Ces problèmes, en l'absence de professionnels

sourds, peuvent rester, du moins pour un temps inaccessibles aux entendants. En effet, ceux-ci, même avec un bon niveau de langue des Signes peuvent ne pas percevoir dans leur finesse les décalages de langue, les transpositions nécessaires à effectuer lorsque l'on passe d'une perception "auditive" du monde à une perception "visuelle" ; (il serait ici intéressant de se pencher sur les processus mis en oeuvre par l'enfant sourd quant à l'acquisition des contenus pédagogiques, mais ceci n'entre aucunement dans les attributions et les compétences de l'interprète.)

La compréhension plus intuitive qu'explicite du jeune utilisateur peut provoquer la transgression du rôle de l'interprète. En découlent différentes difficultés pour celui-ci qui, s'il respecte les limites de son cadre déontologique, ne se doit que d'assurer la "traduction" du message avec la plus grande fidélité et neutralité.

D'autre part, sans autre référence à la langue que celle que l'interprète lui fournit, le jeune s'appuie sur les seules productions de celui-ci. Il est à noter que dans son exercice, l'interprète est parfois amené à utiliser la périphrase ou le néologisme pour être au plus près du sens et, dans tous les cas, le caractère simultané de l'interprétation ne permet pas de donner à la traduction la forme nécessaire à une approche pédagogique du message transmis. La situation est rendue d'autant plus difficile que que l'enfant en cours d'acquisition de la langue des signes n'a pas le recul suffisant pour procéder aux réadaptations qui s'imposent quant aux productions linguistiques parfois "polluées" de l'interprète. Et ce dernier, confronté à ses propres limites se trouve de surcroît en situation de référent de la langue des signes.

On a pu, au travers de ces expériences, constater que la présence systématique d'un professionnel sourd permettait une meilleure adéquation de l'utilisation de l'interprète:

Garant de la Langue des Signes et de la bonne compréhension des jeunes, le pédagogue sourd joue un rôle aussi spécifique qu'indispensable. Ainsi, l'interprète peut retrouver le cadre de sa fonction puisque le pédagogue reprend si besoin est l'information en la reformulant aux enfants d'une manière adaptée.

En situation pédagogique, les jeunes sont confrontés en permanence à des niveaux de langues plus évolués, à des registres lexicaux spécifiques aux matières enseignées, à de nouveaux concepts.



De ce fait la présence du pédagogue sourd devient impérative pour l'interprète qui pourra ainsi s'y référer dans les différentes étapes de son travail (préparations , choix des signes à utiliser , respect des limites de son intervention ...)

A ce jour, pour toute rencontre, réunions ponctuelles ou régulières, dans les cadres scolaire ou institutionnel où nous intervenons, la présence parmi les professionnels d'au moins une personne sourde nous est garantie.

Ce fonctionnement permet :

- aux jeunes d'avoir accès à un cadre de référence à la langue, à une meilleure compréhension des échanges au travers des reprises effectuées par le professionnel sourd,
- à l'interprète d'effectuer les traductions en respectant au maximum les limites de son cadre déontologique.

Geneviève STRICKLAND-YATES

Remarques concernant le code d'éthique pour les interprètes en milieu scolaire

Dans la situation actuelle, une partie des interprétations n'a pas d'antécédants. Les interventions sont parfois "limites" soit parce qu'elles font appel à des compétences spécifiques (informatique, microbiologie, imprimerie, par exemple), soit parce que la situation même est nouvelle.

L'interprétation en milieu pédagogique est délicate et fait l'objet d'une attention toute particulière. C'est un dispositif à utiliser lorsqu'aucune solution d'enseignement direct en LSF n'a pu être adoptée. Les supervisions de situations de cours interprétés en milieu scolaire en ont révélé les limites lorsque les conditions d'intervention ne sont pas toutes observées.

Il est de la responsabilité de l'interprète de juger s'il se sent capable d'obtenir les compétences requises pour une interprétation, et surtout de prévenir ses clients des difficultés qu'il risque de rencontrer.

Un interprète peut refuser d'intervenir lorsque les conditions optimales de son intervention ne sont pas réunies.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

A - Connaissance générale :

L'interprète devra connaître suffisamment le sujet abordé pour pouvoir anticiper aisément sur le discours à interpréter. L'anticipation est un élément fondamental car l'interprète peut alors mieux se concentrer sur la formulation du discours.

B - Maîtrise du français et de la Langue des Signes

Lexique: Fréquemment, les lexiques ne correspondent pas terme à terme (différence de structuration des langues) : à un mot peut correspondre une "périphrase" en LSF, et inversement, certains signes sont plus "explicites" que les mots en français. La LSF possède des règles de création de néologisme qui permettent son développement quand cela est nécessaire. Cependant, il n'est pas du ressort de l'interprète de créer de nouveaux signes. Quand celui-ci se trouve confronté à ses limites linguistiques, il doit pouvoir se référer à un professionnel suffisamment compétent pour le



conseiller sur les meilleurs signes (ou mots) à utiliser lors de l'interprétation.

Culture: On peut difficilement dissocier le Savoir à transmettre et la façon de le transmettre. L'interprète n'a pas la possibilité d'agir sur la pédagogie. La quasi simultanéité de l'interprétation empêche tout amendement pédagogique. Pourtant la translation d'un Savoir d'une langue à l'autre nécessiterait une action sur la forme de l'enseignement (2). Pour résoudre cette difficulté, l'enseignement direct en LSF est préconisé mais celui-ci ne relève pas de la fonction d'interprète.

Les difficultés d'ordre linguistique et culturel peuvent être évoquées comme motifs de refus d'interpréter.

C - Public concerné:

Dans le cas de situations "limites", il est important de bien cibler quel public va bénéficier de l'interprétation.

Une interprétation, même bien menée, introduit forcément une déformation du message transmis sur le fond comme sur la forme. Dans le cas d'un cours, le Savoir peut paraître plus confus, moins organisé que dans le message d'origine. La langue risque d'être également moins précise. Le public bénéficiant de l'interprétation doit avoir la connaissance de la langue suffisante et un niveau de connaissance générale adapté pour capter le message ainsi déformé et le réhabiliter.

Ainsi il peut être plus facile d'envisager l'interprétation d'un cours d'Histoire à des étudiants (Etudes Supérieures) que celle d'un cours d'Histoire pour des élèves de 6°.

Des précautions doivent être prises lorsque le public est "fragile" sur le plan linguistique (présence d'un référent sourd, notamment).

L'inadéquation des moyens mis en oeuvre pour que l'interprétation soit efficace peut être un autre motif de refus d'interpréter.

Alain BACCI

² voir article de B. Mottez sur "Savoirs, Savoir-faire et façons d'être", Actes du Colloque Surdité-Identité-Langage, page 200

En conclusion

Rappelons que la seule mission de l'interprète est de transmettre un message d'une langue à l'autre, d'une culture à l'autre. Cette mission ne peut cependant être remplie que lorsque le contexte humain est favorable.

L'interprétation L.S.F./ Français est une profession nouvelle. Son champ d'action n'est pas encore pleinement défini. Les interprètes sont en permanence confrontés à des situations originales. Ils doivent donc essayer de rationaliser nos interventions. Ils sont soucieux de rendre un service de qualité. Pour ce faire, il leur faut en permanence évaluer la portée de leurs interprétations.

Ce travail de réflexion , auquel nous nous sommes prêtés et la méthode de travail que nous avons choisie, en confrontant nos commentaires personnels , apportent des éclairages complémentaires sur notre pratique. Et nous constatons chaque jour combien cette réflexion cette mise à distance sont nécessaires au recentrage du cadre dans lequel nous évoluons .

Cette invitation à l'écriture vaut pour tous !. Chacun de vos témoignages sera substance à l'approfondissement de notre approche, et permettra , de plus , de rebondir sur de nombreux autres thèmes qui méritent largement que nous nous y penchions...

Qu'en est- il , par exemple ,en 1993 , du contenu du code éthique qui nous régit ?

En y faisant référence pour élaborer nos textes , c'est une question que nous nous sommes posée .



TRIBUNE LIBRE



ANPEDA et Interfaces

D'après une expérience de Janvier 1991 à Décembre 1992

(Synthèse d'un dossier élaboré pour l'ANPILS)

I - Les contrats de travail

Dans le premier contrat de travail (janvier 91 à décembre 91) on parle bien de "prestations d'interprète". Ce n'est que dans le contrat suivant qu'apparaît la dénomination "Interface de communication" (septembre 91)

II - Travail sur le tas

Dans la plupart des régions de France, les interfaces interviennent dans de nombreux domaines (cf article pages suivantes). En tant qu'interprètes formés, mes semblables et moi-même renoncions à des tâches autres que la traduction.

Mais notre rôle n'était pas clairement repertorié par les coordonnateurs. Citons en exemple les réunions régionales du personnel (formateurs, interfaces, secrétaires...) où nous étions conviés comme membre à part entière du personnel, avec convocation. Mais sur place, on nous faisait revêtir notre casquette d'interprète, car dans le personnel se trouve un formateur sourd. Alors, à part entière ? Et aussi, cette méthode peut être pratique si l'on sait, en tant que coordonnateur ou président, que l'interprète s'interdit d'intervenir.

III - Metz, des inter... au colloque européen des familles d'enfants déficients auditifs. (26 Juillet au 2 Août 1992)

Une seule et unique préparation sur toute la semaine de colloque ... (texte donné la veille au soir) .

Une journée complète sur les implants cochléaires à 2 interprètes.

Interprètes de conférence et de liaison, c'est les mêmes pour Frs LSF (4 au total, 3 à à la fin car Paule Pellecuer s'est cassé le bras). Bien sûr, en langues orales, les interprètes de conférences sont distingués de ceux de liaison.

Les interprètes en langues orales dorment à l'hôtel, et nous en cité universitaire.

Les salaires... n'en parlons pas.

Promesse avant le départ de 2 jours de congés dans la semaine : sur place, le baigne tous les jours

IV - Formation des interfaces.

Un gros amalgame entre les termes "interface" et "interprète".

Des personnes venant de tous les horizons : interprètes et formateurs issus de SERAC, fratrie sourde, parents sourds, demi-sourds, orthophoniste : tous dans le même sac pour la même formation.

Philosophie générale : les interprètes, c'est le bas de l'échelle. Les interfaces c'est le top niveau; puisque pour être interface il faut d'abord être interprète et faire beaucoup de chose en plus (cf article pages suivantes). Alors, comment se fait il que lorsqu'un sourd (qui par malchance s'exprime en langue des signes) intervient en formation, on soit obligé de demander aux interprètes ex-SERAC de traduire pour les interfaces ANPEDA qui ne comprennent pas.

On se demande alors réellement ce que les interfaces peuvent entreprendre comme travail près des sourds...

Les idées qui circulent

- "SERAC est une secte où les stagiaires sont endoctrinés" (P. Pellecuer)
- "SERAC a formé des Hayatollah" (en parlant des I²)
- " Il n'est pas logique que les sourds qui ne maîtrisent pas le français soient traduits dans un français correct par les interprètes, puisque la traduction ne reflète pas leur niveau de l'écrit" (Ballé)

.... Arrêtons-nous en là pour les citations...

Lexica : On a travaillé entre entendants sur le lexique de l'imprimerie. Chaque fois que pour le même terme français on trouvait deux signes ou plus différents (erreurs ? manque de précision ? signe local ?...) c'était considéré comme une variante régionale... Elle a bon dos la variante !

On a même essayé de glisser un mot inventé : la minodépolarisation. C'est passé et ça a même été retenu comme un mot souvent employé en imprimerie... Eh bien même qu'une interface-orthophoniste-codeuse-qui-sait-tout connaissait la traduction en LSF !!!

V - ANPEDA suite et fin

Une formation sans grand intérêt pour des interprètes qui aspirent à une vraie continuité dans le travail de recherche, d'analyse sur la traduction, les techniques, la L.S... avec des formateurs compétents et des sourds expérimentés.

Manque de motivations certain pour cette dernière semaine de formation (novembre 92)



Un bébé qui se préparait pour une des collègues, vraiment malade. Patience, persévérance jusqu'au jeudi soir et donc, départ anticipé (au lieu du vendredi midi) en prévenant la formatrice du groupe : P. Pellecier. Surprise quand elle a vu que les 5 qui partaient n'étaient pas "les 5" ex SERAC, mais 2 ex-SERAC et 3 "gentilles" (on s'était arrangées pour faire une seule voiture "Ouest")... Et la machine était en route :

- lettre recommandée de Ballé notifiant le quasi "abandon de poste" et demandant une explication écrite "circonstanciée" pour notre absence (et pas de remarques à qui que ce soit sur les arrivées super-étalées du début de la semaine...)

- Préparation de la lettre demandée, mais sans envoi puisque le lendemain matin, les 2 ex SERAC uniquement, recevions une lettre indiquant que notre contrat ne serait pas renouvelé...

CONCLUSION !

Triste règlement de comptes que celui qui nous est arrivé. Vengeance? Méfiance ? Oppression ? En tous cas, aucun dialogue pour ceux qui brandissent haut et fort : "Entendons-nous".

Un soulagement quand même pour nous de ne plus avoir à se battre contre des bornés, ne plus avoir à revendiquer notre métier que l'A.N.P.E.D.A. ne veut pas reconnaître.

Nous avons parlé, dit ce que nous pensions. Trop ? Non je ne le crois pas. Ne regrettons rien de ce qui s'est passé. Si nous ne faisons plus partie de l'A.N.P.E.D.A. , c'est que cette association ne se sent pas capable d'embaucher des interprètes francs, qui remettent parfois les pendules à l'heure. De toutes façons, Ballé nous l'a avoué : "Vous avez fait avancer le chmilblick." Alors, gardons cette phrase en mémoire, et espérons que nos successeurs se feront entendre .

Bon courage...

Béatrice TRICHARD.

INTERFACE DE COMMUNICATION

UN NOUVEAU METIER

Le rôle d'une interface de communication est de viser à améliorer la relation entre le sourd et les personnes à qui il aura affaire.

Dans le cadre du C F I, ses interventions se situent essentiellement dans le cadre des organismes de Formation, mais pas seulement, puisque nous sommes amenés à accompagner le sourd dans sa prise d'autonomie et son intégration sociale.

1 - En centre de Formation Ordinaire

L'interface peut présenter la Surdit  au groupe de stagiaires entendants au (x) formateur (s) et assister aux s quences de formation une ou deux 1/2 journ es par semaine, quelque fois plus, lorsque plusieurs sourds sont pr sents dans le groupe.

Que fait l'interface ?

L'intervention de l'interface commence souvent par un temps d' change, o  le jeune parle de ce qu'il vit, des probl mes qu'il rencontre, des espoirs et projets qu'il a. Ce premier 1/4 h de prise de contact est indispensable si l'on veut atteindre   une qualit  de concentration. C'est le Ba - Ba de tout p dagogue de se donner ainsi un temps d'approche, favorisant l' tablissement d'une relation de confiance. Bien plus dans le cas des sourds, c'est parfois le seul moment de la semaine o  il peut  voquer les probl mes qu'il rencontre, et avoir l'avis d'un adulte avec qui la communication est relativement facile pour lui.

Durant ce temps de parole sont  voqu  ce qui concerne le logement, les relations familiales, l'acquisition du r veil, les relations en entreprise, avec les formateurs, les autres stagiaires...



- Elle peut traduire le cours en L S F, en se plaçant à côté du formateur, debout, face au groupe.

- Elle peut reprendre des cours non compris pendant son absence, ou du moins vérifier qu'ils ont été compris (elle a parfois des surprises...)

- Elle peut prendre des notes pour le sourd qui suit le cours en lecture labiale, et réexpliquer ensuite ce qui s'est dit en soutien individuel.

- Elle rappelle souvent au formateur la conduite à tenir en présence d'un sourd intégré au groupe : les bonnes relations que ce dernier entretient avec les entendants font parfois minimiser les choses, et le formateur "oublie" la présence du sourd.

2 - Dans le cadre du Bilan Spécifique Sourds

- Elle traduit les messages de la formatrice au groupe, et s'assure ensuite en individuel, lors des séquences de travail, que tout est bien compris. Les signes de la L S F varient souvent selon l'école où le jeune a suivi sa scolarité initiale. Les malentendants ou devenus sourds n'ont pas de L S F, en général, et doivent donc se débrouiller avec la lecture labiale.

- Participe à la recherche d'entreprises de stage à la présentation des jeunes, et à leur suivi en entreprise.

- Participe à la réunion de fin de Bilan collectif réunissant tous les partenaires : Formateur, Orthophonistes, Coordinatrice, Bénévoles, secrétaire,...

3 - Dans le cadre du Service en Général

- Elle accueille les jeunes ou adultes qui se présentent au bureau en collaboration avec la coordinatrice.

- Participe aux journées de formation de formateurs, ou des conseillers de l' A N P E.

- Contacte les différents spécialistes lorsque le besoin se fait sentir : Orthophoniste, audioprothésiste....

- Elle accompagne la prise d'autonomie c'est à dire qu'elle favorise la communication avec la banque, les assurances, l' A N P E, le commissariat, les F.J.T., les services sociaux, les familles, le médecin....

En résumé, elle accompagne le sourd chaque fois qu'il est indispensable d'expliquer un message, et de se faire comprendre clairement.

Cela ne veut pas dire qu'on attache à chaque sourd la présence d'une interface, en permanence, mais qu'il y a de multiples situations où une explication approfondie est nécessaire, de façon périodique : Il ne s'agit pas d'accompagner le sourd chaque fois qu'il va à sa banque, mais de lui expliquer clairement une bonne fois comment cela fonctionne, et lui trouver une personne - relais à l'intérieur de la banque éventuellement. Il s'agit de favoriser l'accès à la citoyenneté.

Le réseau de l' A N P E D A Picardie est composé de 6 personnes donnant des cours particuliers, ne possédant pas forcément la L S F, et de 3 interfaces qui se déplacent sur toute la région.

Afin de construire ce nouveau métier, une formation a été mise en place, au niveau national, rassemblant tous les membres du réseau C F I sourds : Ils ont harmonisé leurs pratiques et réfléchi à la déontologie de ce nouveau métier, plus exigeant en terme d'accompagnement social, que celui d'interprète = c'est quelquefois un avocat, une courroie de transmission, un psychologue, un éducateur...son rôle d'interprétariat ne doit pas lui faire oublier les autres facettes de ce métier complexe.



nos neveux français niveau son.
participer aux réunions = traduire
contacter l'orthophoniste
Personne sourde signer, moi traduire parler suivre français niveau son.
accompagner les sourds à la gare



INTERFACE

être sage en formation
prendre des notes

éduquer.
présenter
rappeler au formateur sa conduite à tenir

psychologuer
traduire (comme on peut).
Préparer éventuellement, mais surtout pas une conférence;...

rechercher une entreprise
coder (même les chansons paillardes : c'est possible en LPC)
vérifier la compréhension (de qui, envers qui .???)

expliquer (et bien sûr re-expliquer)
reprendre les cours
adhérer à la philosophie, sinon du balai
se former (sans se déformer, et sans embryon)

échanger (en quelle langue ???)

LECTURE

Extraits d'un roman de Javier Marias

"Un coeur si blanc" Edition Rivages -

le livre raconte l'histoire d'un homme interprète de conférence marié à une interprète de conférence (incroyable, non ?) Non pas que le livre traite d'un sujet qui nous intéresse (il s'agit de l'histoire de la vie d'un homme), mais dans un chapitre, il nous parle de son métier d'interprète.

En voici quelques extraits :

"Qui n'a jamais pratiqué ce métier peut très bien penser qu'il est plaisant ou au moins intéressant et varié, et même qu'en un certain sens on est au coeur des décisions mondiales, que l'on reçoit de façon très complète et privilégiée une information de toute première main sur tous les aspects de la vie des différents peuples, information politique et urbanistique, agricole et logistique, bovine et ecclésiastique, physique et linguistique, militaire et olympique, policière et touristique, chimique et propagandistique, sexuelle, télé-visuelle et virale, sportive, bancaire et automobilistique, hydraulique et polémologique, écologique et costumbriste"

Ah ! la variété du métier d'interprète.

(...) "Quant à nous, traducteurs et interprètes, nous traduisons et interprétons continuellement, sans discrimination et presque sans trêve pendant nos périodes d'activité, la plupart du temps sans que personne ne sache très bien pourquoi l'on traduit ni pour qui l'on interprète, la plupart du temps pour les archives lorsqu'il s'agit d'un texte et pour trois pelés qui ne comprennent pas non plus la langue d'arrivée, celle dans laquelle nous interprétons, quant il s'agit d'un discours. N'importe quelle idiotie que n'importe quel idiot envoie spontanément à l'un de ces organismes est traduite sur-le-champ dans les six langues officielles, anglais, français, espagnol, russe, chinois et arabe. Tout est en français et tout est en arabe, tout est en chinois et tout est en russe, la moindre sottise du premier écerelé venu, la moindre ineptie du premier imbécile venu. On n'en fera sans doute jamais rien, mais on les traduit. Plus d'une fois on m'a passé des factures à traduire quand la seule chose à faire était de les payer. Ces factures, j'en suis convaincu, sont conservées jusqu'à la fin des temps dans les archives, en français et en chinois, en espagnol et en arabe, en anglais et en russe pour le moins"

Nous, au moins, à la différence des interprètes en langues orales étrangères qui travaillent en cabine, on assiste en direct à la somnolence des débuts d'après midi, ou au contraire à la lueur de fureur dans les yeux de ceux qui nous "écoutent".

(...) "Les plus fortes tensions au sein de ces assemblées inter-nationales ne naissent pas des discussions acharnées entre délégations et représentants au bord de la déclaration de guerre, mais se produisent plutôt lorsque pour une raison ou pour une autre il n'y a pas de traducteur pour traduire ou que celui-ci a une défaillance au beau milieu d'un exposé pour une raison de santé ou pour quelque trouble psychiatrique, ce qui arrive relativement sou-vent. Il faut avoir les nerfs bien trempés dans ce métier, moins pour la difficulté en soi de saisir



au vol et de transmettre ce qui se dit (ce qui n'est déjà pas si facile) qu'à cause de la pression à laquelle nous soumettent les gouvernants et les experts qui s'énervent, et se mettent même en colère s'ils s'aperçoivent qu'une bribe de ce qu'ils disent n'a pas été traduit dans l'une de ces fameuses six langues. Ils nous surveillent constamment, ainsi que nos supérieurs immédiats et plus lointains (tous fonctionnaires), pour vérifier que nous sommes à nos postes et que nous versons tout, sans omettre un vocable, dans les autres langues que presque personne ne connaît. Le seul véritable désir des délégués et représentants est d'être traduits et interprétés, non que leurs discours et rapports soient approuvés ou applaudis, ni que leurs propositions soient prises en compte ou exécutées, ce qui par ailleurs, n'arrive pratiquement jamais (ni ap-probation, ni applaudissements, ni prise en compte, ni exécution)"

Il plaisante bien sûr le bougre

(...) " C'est d'autant plus curieux qu'en réalité personne ne peut savoir si ce que traduit le traducteur, de sa cabine isolée, est correct ou authentique, et il va sans dire que dans bien des cas ce n'est ni l'un ni l'autre, que ce soit par méconnaissance, paresse, distraction, mauvaise intention, ou parce qu'il a la gueule de bois. C'est là le grief que font les traducteurs (de textes) aux interprètes : alors que les factures et autres stupidités que traduisent les premiers du fond de leurs obscurs bureaux sont exposées à des révisions malveillantes et que leurs erreurs peuvent être détectées, dénoncées et même sanctionnées, les paroles lancées au petit bon-heur depuis les cabines ne font l'objet d'aucun contrôle. Les interprètes détestent les traducteurs et les traducteurs détestent les interprètes (de même que les simultanés détestent les consécutifs et les consécutifs les simultanés), et moi qui ai été l'un et l'autre (uniquement interprète à présent, il y a plus d'avantages malgré l'épuisement et la détérioration du mental), je connais bien leurs sentiments respectifs. Les interprètes se prennent pour des demi-dieux ou des idoles, car ils sont sous les yeux des gouvernants, des représentants et des délégués suppléants et tous ceux ci se dam-neraient pour eux, ou plutôt pour leur présence et leurs services. Dans tous les cas, il est indéniable qu'ils peuvent être vus des dirigeants de la planète, ce qui les pousse à soigner leur mise et, toujours tirés à quatre épingles, il n'est pas rare de les voir à travers la vitre se peindre les lèvres, se peigner, rajuster leur cravate, s'épiler à la pince, épousseter leur costume ou se tailler les pattes (tous immanquablement un petit miroir à la main). Tout cela crée malaise et rancoeur chez les traducteurs de textes, relégués à plusieurs dans des bureaux exigus, c'est évident, mais leur sens de la responsabilité les pousse à se considérer comme infiniment plus sérieux et compétents que ces interprètes infatués dans leurs jolies petites cabines individuelles, transparentes, insonorisées et parfois même parfumées (il y a du favoritisme). Tous se méprisent et se haïssent, et cependant nous sommes égaux sur un point, c'est qu'aucun de nous ne sait rien de ces sujets si captivants dont j'ai cité quelques exemples"

Voici ce qui nous attend, avec l'apparition de la traduction LSF / Français écrit.

(...) "Ainsi, toute cette précieuse information que l'on pourrait nous supposer, en tant que traducteurs et interprètes des organismes internationaux, nous échappe en réalité totalement, d'un bout à l'autre et de haut en bas, nous ne savons pas un mot de ce qui se trame, se manigance, se concocte dans le monde, nous n'en avons pas la moindre idée. Et même si parfois, pendant notre temps de pause, nous continuons à écouter les hauts personnages sans avoir à les traduire, la terminologie commune qu'ils emploient reste incompréhensible à toute personne saine d'esprit, en sorte que si par extraordinaire nous arrivons à saisir pour quelque raison in explicable une ou deux phrases, il faut reconnaître que nous nous empressons de les oublier,

délibérément, car garder en tête ce jargon inhumain plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour le verser dans une autre langue ou un autre jargon est un tourment superflu et très nuisible à notre pauvre équilibre si malmené"

Est-ce un métier dangereux pour notre équilibre mental ? Il va falloir demander à nos employeurs une prime de risque.

(...) "Car, même en admettant que tous ces pairs se comprennent entre eux dans leur dialecte barbare, il est absolument certain que les interprètes peuvent détourner à leur guise le contenu des allocutions sans qu'il y ait la moindre possibilité de contrôle véritable ni le temps matériel pour un démenti ou une rectification. La seule façon, de nous contrôler réellement serait de nous adjoindre un deuxième traducteur doté d'écouteurs et d'un micro qui à son tour retraduirait simultanément dans la langue d'origine ce que nous disons, de sorte qu'il soit possible de vérifier que nous disons effectivement ce qui est dit dans la salle au même moment. Mais alors il faudrait un troisième traducteur également pourvu de ses appareils qui, à son tour, contrôlerait le deuxième et le retraduirait, et peut être un quatrième pour surveiller le troisième, et ainsi de suite, à l'infini, je le crains, des traducteurs contrôlant des interprètes et des interprètes contrôlant des traducteurs, des conférenciers contrôlant des congressistes, des dactylos des orateurs, des traducteurs des gouvernants et des huissiers des interprètes. Tout le monde surveillerait tout le monde et personne n'écouterait ni ne transcrirait plus rien, ce qui, à la longue, conduirait à suspendre les sessions, les assemblées et les congrès et à fermer à jamais les organismes internationaux."

Big Brother is watching you

(...) "Il est donc préférable de courir quelques risques et d'assumer les incidents (parfois graves) et les malentendus (parfois durables) qui se produisent inévitablement à cause des imprécisions des inter-prètes, et bien qu'il ne soit pas dans nos habitudes de faire volontairement des plaisanteries (nous jouons notre place), nous ne résistons pas toujours à la tentation de glisser de temps à autre quelque ânerie"

Oh !!! des âneries ! Et pourquoi pas glisser "Choucroute garnie" dans une conférence internationale sur l'éducation, vous n'y pensez pas, mon cher.

Christine QUIPOURT



LA PAGE DETENTE





D'accord je suis en retard mais...

*C'est fait, vous êtes en retard. Deux solutions :
ramper derrière votre bureau ou prendre
situation et chef de service de face en lançant...*

- Je n'ai rien compris au changement d'heure
- J'ai reçu un télégramme « reviens ou je me tue »
- J'étais persuadée qu'on était samedi
- Le stop comporte bien des aléas
- Ce n'était pas aujourd'hui votre voyage à Londres ?
- Même les moches savent se faire attendre
- Vous avez de la chance, j'ai failli ne pas venir
- J'ai fait un petit crochet par l'ANPE
- On a coupé l'eau pendant mon shampoing
- Il ne fallait pas m'attendre
- J'ai gagné trois parties au flipper
- L'autobus a crevé
- Ça tombe bien, je peux partir plus tard ce soir
- Ça tombe mal, je voulais partir plus tôt ce soir
- Si c'est pour entendre ça, j'ai eu tort de me dépêcher
- J'ai perdu une demi-heure à essayer de vous téléphoner
- Je me suis fait pincer par un contrôleur bègue
- Le pire c'est que je l'aurais parié
- Je présume que vous allez sauter sur l'occasion pour refuser mon augmentation
- Tiens, vous êtes déjà là, vous ?
- Vous allez rire, je n'ai pas d'excuse
- Enfin, je suis là, c'est le principal.

Mars 1979



Je suis vraiment fauchée quand...

- Je me shampoine au Paic citron
- Un Kleenex me fait trois jours
- Je rallume mes mégots
- Je n'ai plus honte d'être radine
- J'enrange les bons de réduction
- Je marchande chez le dentiste
- Je fête mon trentenaire chez Mac Donald
- Je me décolore à l'eau oxygénée
- Je trompe Fauchon avec Carrefour
- Je fais sécher mes Sopalin
- Je dîne aux chandelles
- Je brade mes prothèses
- Je tape l'huissier
- Je mets de la margarine dans les épinards
- Je fais des ménages chez ma concierge
- Je congèle mon pain perdu
- Je me maquille au feutre
- J'échange mon baril d'Ariel
- J'appelle ma banque en PCV
- Je me shoote au Carré de Vigne
- Je me fais interdire de Loto
- Je garde les fanes de navets pour le potage
- Je dépanne moi-même mon lave-linge
- Je vais au cinéma le lundi (par la sortie de secours)
- Je fais la vaisselle dans l'eau du bain
- J'attaque la tirelire de Clémentine
- Je me parfume aux échantillons
- Je fais frire mes poissons rouges
- Je fuis les soldes
- J'achète mes patates à Rungis
- Je reprise mes Dimettes
- Je fais carême
- Je vais me coucher.

Mars 1987



Il y a des matins douloureux où, de la brosse à dents qu'on tartine de crème à raser au starter bloqué, on semble estampillée par le mauvais œil. Et d'autres où l'on se sent irrésistible, prête à défier la mappemonde. A vous de reconnaître parmi les présages matinaux ceux qui vous lissent le teint et ceux qui vous chiffonnent pour la journée...

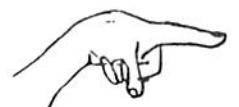
C'est un bon jour quand...

- C'est dimanche
- Il fait beau
- Il vous murmure « je t'aime » alors que vous êtes toute démaquillée et bouffie
- La radio joue votre air préféré
- Vous retrouvez un billet de cent francs sous un livre
- Vous vous réveillez une heure trop tôt et vous savez que vous avez encore une heure à dormir
- Le facteur apporte un paquet
- Vous trouvez du premier coup comment vous allez vous habiller
- Votre brushing a bien passé la nuit
- Votre mère ne vous appelle pas
- Vous trouvez encore un petit bout de drap frais dans le lit
- Vous étrennez votre jupe à volants
- Il reste encore un peu du gâteau au chocolat de la veille
- Vous recevez le premier rayon de soleil dans l'œil
- Vous n'avez pas de courbatures de la gymnastique de la veille
- Vous avez tous les feux verts pour aller au bureau
- Vous avez enfin compris le mode d'emploi de la cafetière électrique
- Il a nettoyé la baignoire
- Votre voiture démarre du premier coup
- Vous épousez votre grand amour à 11 h 45...

C'est un mauvais jour quand...

- Le réveil sonne
- L'EDF fait grève. Le grille-pain et votre Babyliss aussi
- Vous sortez de votre douche grelottante et toutes vos serviettes sont au sale
- Vous descendez le chien et il refuse d'honorer le moindre bec de gaz
- L'eau chaude est coupée toute la matinée
- Vous ne vous êtes pas démaquillée la veille et vous vous sentez « toute collée »
- Vous ouvrez la porte du réfrigérateur et le lait se répand par terre
- Vous avez un bouton sur le nez
- Vous grimpez sur la balance et découvrez deux kilos en trop
- « Il » appelle pour décommander le dîner de ce soir
- Vous avez un épi irréductible sur la tête
- Votre rimmel est complètement à sec et vous n'avez pas la moindre recharge
- Il n'y a plus de papier là où il en faudrait
- La boîte de Nescafé est vide
- Vous apportez amoureusement le plateau du petit déjeuner au lit et vous prenez la manche de votre kimono dans la poignée de la porte
- La concierge vient se plaindre du bruit que vous avez fait la veille et menace de prévenir le syndic
- Votre tee-shirt préféré a complètement déteint
- La seule paire de collants qui aille avec votre jupe file
- Vous avez une contravention
- Vous vous retrouvez coincée derrière un camion-poubelle
- Votre patron vous annonce qu'à cause de la « conjoncture actuelle » votre augmentation est refusée
- C'est lundi.

Juin 1977



INFOS BREVES



ENQUETE ** ENQUETE ** ENQUETE ** ENQUETE ** ENQUETE **

L'association G.E.S.T.E.S (Groupe d'Etudes Spécialisé Thérapies et Surdit ) qui regroupe des professionnels de la sant  mentale et qui a pour pr sident Alexis Karacostas, organise les 14 15 et 16 d cembre prochain   Paris leur colloque Europ en.

Ils ont demand    l'ANPILS de faire une intervention lors de ce colloque sur le th me "l'exp rience des Interpr tes aupr s des professionnels de la sant  mentale lors de th rapie".

Avant de donner une suite favorable   G.E.S.T.E.S., le C.A. de l'ANPILS aimerait faire une enqu te aupr s de vous, interpr te, et selon vos r ponses et t moignages nous prendrons une d cision.

Pour cela envoyez vos courriers et ce avant le 28 F vrier   Christine PEUCH, ANPILS BOURGOGNE 15b avenue Albert 1er 21000 DIJON.

Merci d'avance, n'oublions pas que notre pr sence lors de ce genre de manifestation est importante, alors   vos plumes

-

APPEL A INTERPRETE

EXPO LANGUES aura lieu les 5, 6, 7, 8, 9 F vrier prochain pour cela il faudrait quelques volontaires afin d'assurer l'interpr tation sur le stand L.S.F.
Veuillez faire parvenir vos disponibilit s   Francis JEGGLI sur sa BAL CHEZ*JEGGLI qui se charge de l'organisation du planning.

-

CARNET ROSE

L'Association des sourds du Maine et Loire a le plaisir de vous annoncer la naissance du

SERVICE D'INTERPRETES
SOURDS ENTENDANTS
49

Avec deux interpr tes   votre disposition

Contact : A.S.M.L.
18 bis rue G te Argent
49100 ANGERS
TEL/ MTL 41 60 52 69
du lundi au vendredi de 14h   18h
BAL : CHEZ*SISE 49

PLACE AU C.A.

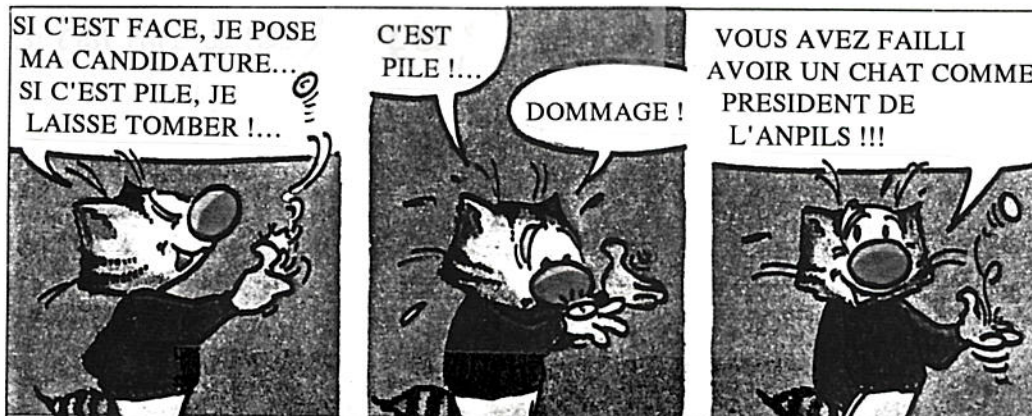


Suite à l'assemblée générale d'A.N.P.I.L.S. qui a eu lieu le 21 novembre 1993, nous vous avons annoncé, dans le journal n°9 la parution d'un numéro "spécial A.G." pour décembre 1993.

Notre planning ne nous a pas permis de trouver le temps pour concrétiser ce projet.

Dans ce numéro 10 nous n'avons pas cru nécessaire d'y mettre le compte rendu de l'A.G. compte tenu que chaque membre l'a déjà reçu en son temps individuellement. Par contre nous vous présentons quelques photos inédites prises lors de cette réunion.

Comme chacun sait, le bureau de l'A.N.P.I.L.S. a été modifié. A cet effet nous vous présentons le trombinoscope des membres qui composent ce nouveau bureau, de plus vous trouverez un mot de l'ex-président ainsi qu'un mot de la nouvelle présidente.



L E N O U V E A U C . A .



Christine QUIPOURT
Présidente



Christine PEUCH
Vice-Présidente



Jérôme HORRY
Secrétaire



Maurice DUHAILLER
Trésorier



Rachid MIMOUN



Francis JEGGLI



Béatrice TRICHARD



Alain BACCI



Josette BOUCHAUEAU

LES CONSEILLERS



LE "GESTE" DE L'EX-PRESIDENT

J'ai été élu président de l'ANPILS en 1990.

J'ai exercé mon mandat pendant 3 ans, 3 années où j'ai voulu redonner des lettres de noblesse à notre association, pour qu'elle devienne symbole de solidité, de force et que partout on tienne compte de son influence.

Je crois que grâce à l'équipe, au travail réalisé par tous les membres du C.A. à mes côtés l'image de l'ANPILS s'est renforcée.

Tant au plan national qu'Européen, les yeux sont tournés vers l'ANPILS. On ne compte plus sans elle.

Plusieurs membres du C.A. se sont retirés, je tiens ici à les remercier pour leur travail au fil des années.

Je me retire aussi, je ne suis plus président mais je continue au sein du C.A. à dispenser mes conseils.

Je remercie également vivement ceux qui renouvellent leur responsabilité ainsi que les nouveaux membres qui sont motivés pour ce poste et qui apporteront un sang neuf avec des idées nouvelles, une force nouvelle à notre association.

Il était utile qu'un président sourd ait ce poste en 1990. Si cela a été contesté, cela a permis aussi à la communauté sourde de mieux reconnaître l'ANPILS et par la même le rôle des interprètes.

Il est temps que la présidence revienne à un interprète.

J'espère que la nouvelle équipe rayonnera de dynamisme et continuera à faire de l'ANPILS une association forte, écoutée dans la communauté sourde et dans la communauté entendante.

Un pas de plus a été franchi dans ce sens récemment avec l'affiliation à la F.N.S.F., une grande importance à mon avis pour participer à l'évolution des mentalités actuelles.

Bon vent et bonne route à l'ANPILS.

RACHID MIMOUN

LE MOT DE LA NOUVELLE PRESIDENTE

Quel sera le menu de cette nouvelle année pour l'ANPILS ?

Qu'allons-nous vous concocter ? A quelle sauce les interprètes vont-ils être mangés ? et par qui ? ou à l'inverse à quel festin vont-ils assister ?

La grande nouveauté d'abord, c'est le changement de statut validé en A.G. extraordinaire ; les candidatures pour le C.A (4 entendants, 1 sourd) ne permettaient pas de couvrir les 5 places sourdes prévues par les statuts, il a fallu donc les modifier. Il en ressort que les interprètes sont enfin décidés à vouloir prendre leur destin en main, ce qui est une bonne chose. Il n'en demeure pas moins que l'évolution positive de notre métier ne peut se faire sans une étroite collaboration avec les sourds, et notamment la F.N.S.F. par l'intermédiaire du responsable du secteur interprète.

Si le métier d'interprète a considérablement évolué depuis quelques années, il présente aujourd'hui les symptômes d'une normalisation, ceux qu'on observe dans tous ces nouveaux métiers qui après quelques balbutiements se formalisent en véritable profession. C'est à dire qu'après quelques années de mise en place où on a vu disparaître peu à peu l'esprit d'assistanat, de bénévolat, d'approximation des traductions, de travail au noir, on voit apparaître aujourd'hui des revendications légitimes telles que la renégociation des statuts, des salaires, un souci de formation continue...et inévitablement des conflits avec les employeurs.

Il y a encore du pain sur la planche.

L'association est un vivier de bonnes idées : création d'une carte professionnelle, peaufinage des statuts, partenariat en formations d'interprètes, conseil...La grande difficulté étant la formalisation de tous nos projets faute de moyens.

Alors avis à toutes les bonnes volontés.

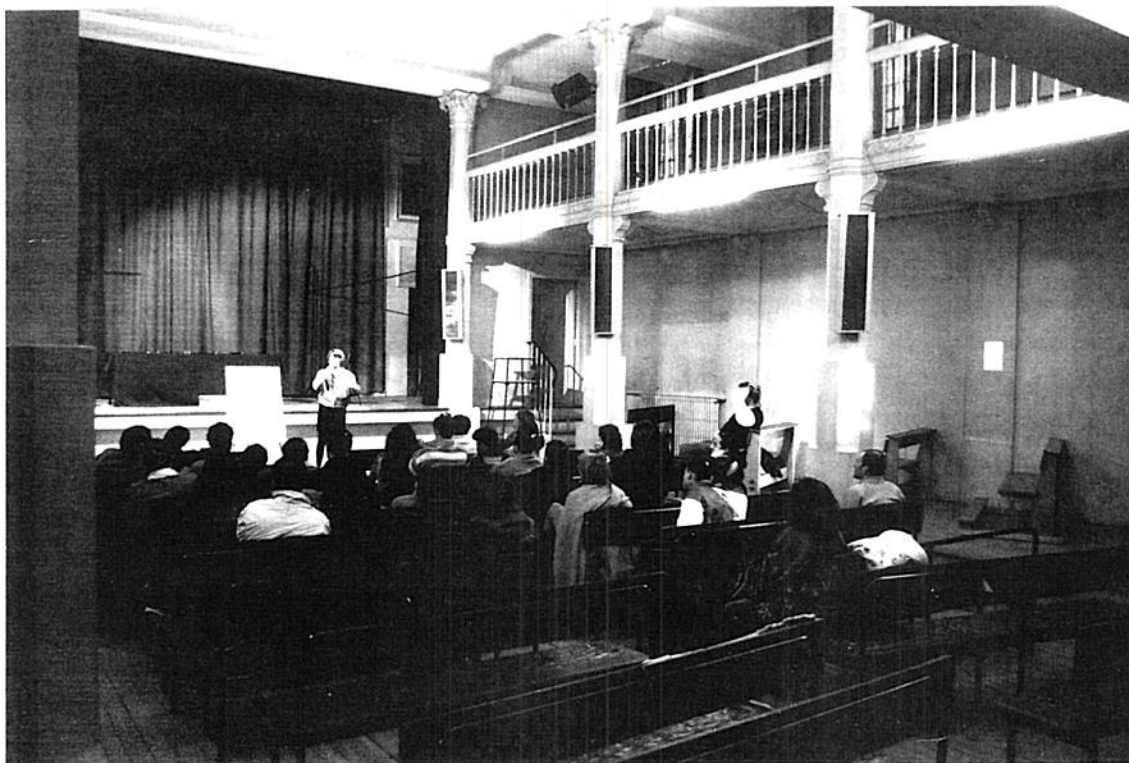
Ah oui, j'allais oublier, Bonne année à tous.

La Présidente
Christine QUIPOURT

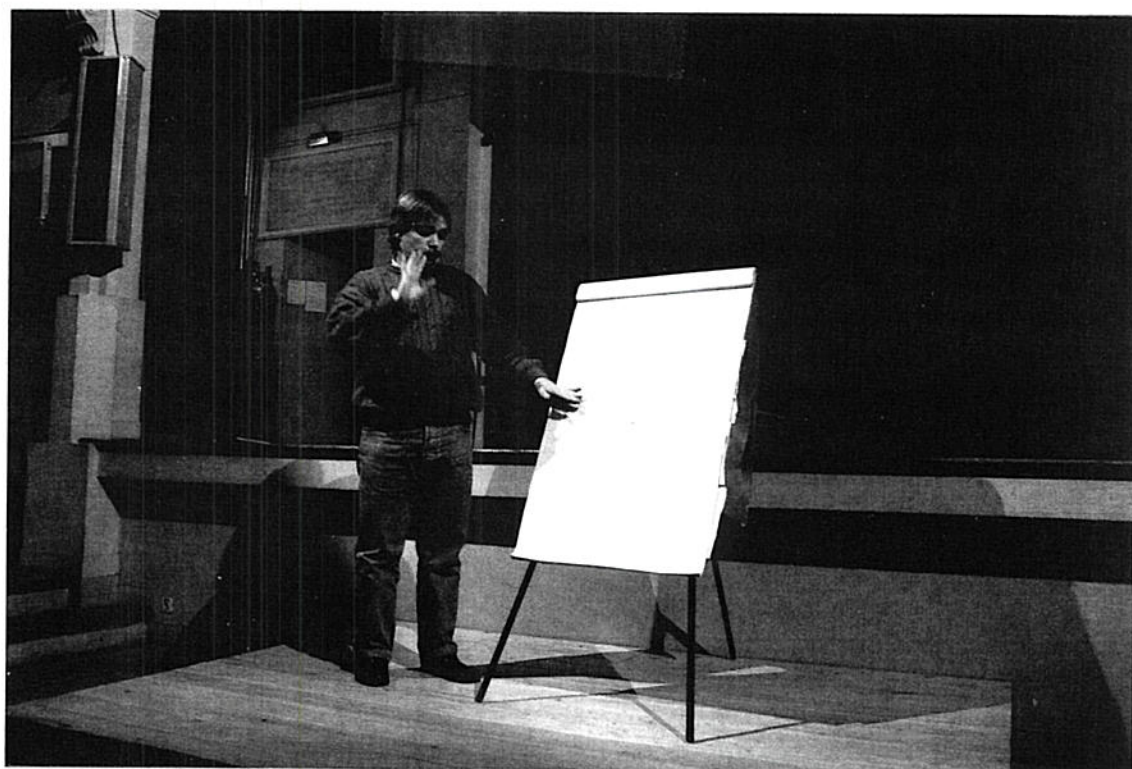


C'EST SIMPLE UNE A.G. !!!

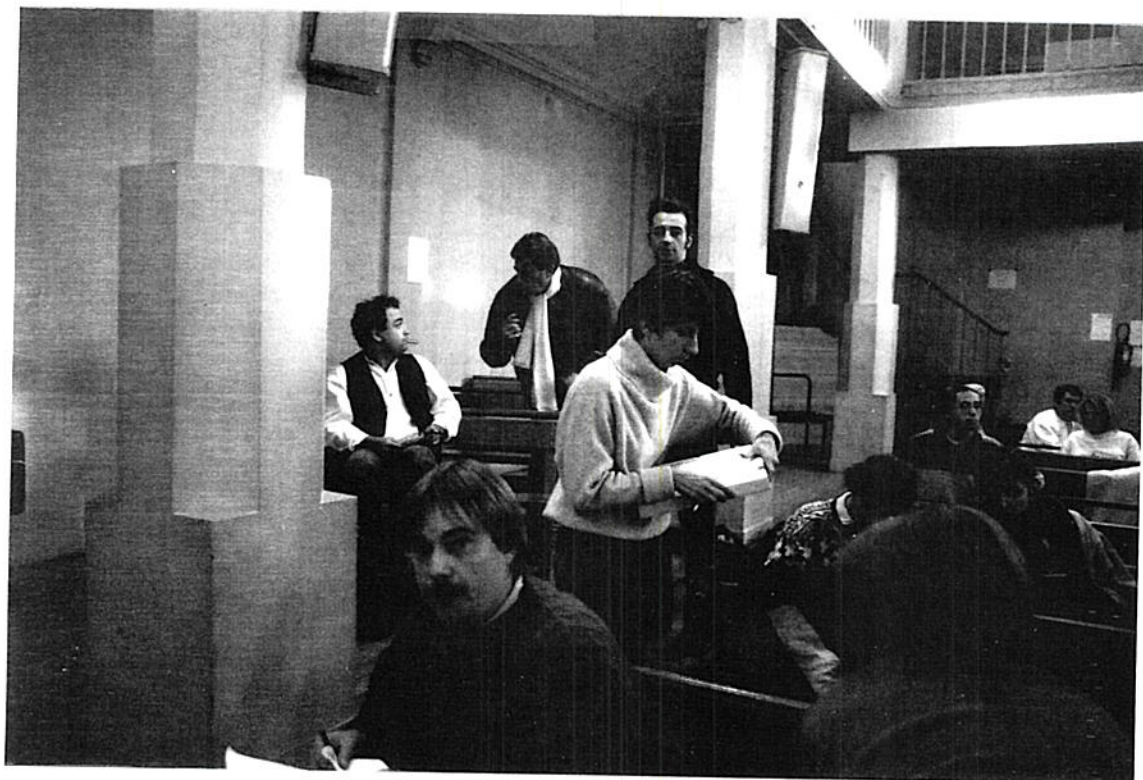
ON FAIT LE BILAN



MORAL

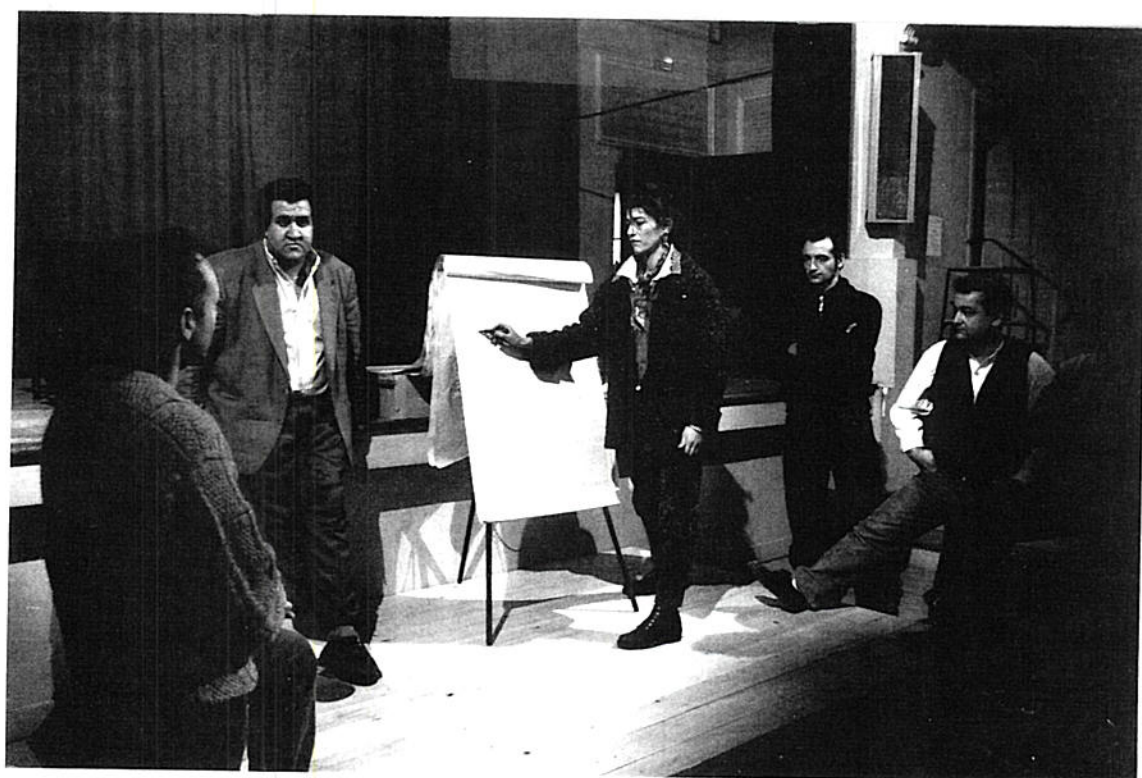


FINANCIER



ON VOTE

ET ON SE PARTAGE LE BOULOT



ATTENTION !!!

CE NUMERO 10 EST LE DERNIER DE LA PREMIERE SERIE

SI TOUS CES NUMEROS VOUS ONT CONVENUS?, VOUS ONT INFORMES
SUFFISAMMENT? ET ONT SU COMME NOUS L'ESPERIONS RECREER LA LIAISON
ENTRE TOUS LES MEMBRES DE L'ANPILS? NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR
REDEMARRER UNE NOUVELLE SERIE...

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

Ci-joint règlement de francs,
à l'ordre de l'ANPILS BOURGOGNE

Prix de l'abonnement pour six numéros par an :

- 100 frs pour les membres de l'ANPILS
- 130 frs pour les non-membres.

ANPILS BOURGOGNE
15 b avenue Albert 1er
21000 DIJON